

Magnac-sur-Touvre

Le PIRON

Bulletin d'Informations Municipales



P3 Démocratie participative

P4 Commerces et services de proximité

P8 Solidarité

P11 Zoom sur le service Espaces verts

Le mot du Maire



Pour la deuxième fois cette année je m'adresse à vous. Quelques mois se sont écoulés et depuis, nous venons tous de partager des moments difficiles avec cette crise sanitaire sans précédent. Cette période de confinement et d'isolement s'est avérée compliquée pour certains d'entre nous.

A l'heure où je m'adresse à vous, nous devons encore rester vigilants et respecter au mieux les consignes sanitaires en vigueur pour éloigner la menace encore présente. J'espère vivement qu'à la rentrée de septembre nous pourrons tous retrouver une vie normale.

Je profite de ce message pour remercier tous les électeurs(trices) qui ont pu participer au scrutin du 15 mars 2020, malgré les craintes du Coronavirus, ceux qui m'ont permis de pouvoir vous écrire ces mots aujourd'hui et tous les autres qui ont participé au fonctionnement de notre démocratie.

Je remercie aussi toute mon équipe d'élus avec laquelle j'ai travaillé ces derniers mois et qui m'a appuyé sans hésitation dans les moments difficiles. Cette cohésion nous a permis d'aboutir à cette élection.

J'ai également toute confiance en nos agents communaux aux compétences variées et prêts à collaborer avec la nouvelle équipe municipale pour vous servir toujours mieux.

Nous allons donc partager et vivre ensemble les 6 années à venir. C'est avec honneur que je vais remplir ma nouvelle fonction de maire, au plus près de vous, de nos préoccupations communes, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Pour finir, je vous souhaite à toutes et tous de passer de très bonnes vacances estivales.

Le Maire, Cyril NICOLAS



Agenda

“ 30 août à 17 h

Voyage musical :
l'ensemble “Vocal di'Arte”
et “les Hautbois de l'Angoumois”
salle M. Pagnol

“ 5 septembre

Coup de Pouce :
ramassage des papiers et cartons

Mairie de Magnac-sur-Touvre

10 Place de la Mairie - I 6600 Magnac-sur-Touvre
05 45 37 14 50

www.magnacsurtouvre.fr
mairie-magnac.touvre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :
9h-12h et 13h30-17h30 (Fermé le jeudi)

Sommaire

Vie communale

- COVID-19, un grand merci p 3
- Démocratie participative p 3
- Magnac, ses commerces
et services de proximité p 4/5

Citoyenneté

- Citoyens, nos devoirs
pour le bien de tous p 6
- Cambriolages p 7

Action sociale

- La solidarité de proximité p 8
- Inscription au registre
des personnes vulnérables p 9
- Passons un bon été avec les bons réflexes p 10

Travaux/Environnement/Espaces verts

- Zoom sur le service Espaces verts p 11
- Travaux p 11

Enfance/Jeunesse/Écoles

- Du côté des enfants p 12

Culture/Sport/Associations

- Comité de jumelage p 13
- Le livre et la plume p 14
- Quand la musique est là p 15
- Bien-être physique et mental p 16
- Randonnée et pétanque p 17
- À chacun sa raquette p 18
- VTT tous en selle p 19
- Parole à l'opposition p 19

État civil/pharmacies de garde p 20

Un grand merci !

COVID-19, mobilisation des élus et des agents municipaux

Dès le début du confinement, la municipalité a pris une série de mesures préventives avec pour objectif de protéger, d'aider les citoyens au quotidien, de préserver la commune et de garantir son fonctionnement.

Dès le 16 mars, nous avons contacté les personnes vulnérables de la commune afin d'identifier leurs besoins et leur apporter, si nécessaire, notre soutien dans les tâches de la vie quotidienne (courses, pharmacie, portage des repas...).

Dès réception des masques du Département et de GrandAngoulême, 7 journées de distribution ont été organisées dans la salle des fêtes de la mairie et 3 600 masques ont pu ainsi être distribués. La livraison à domicile de masques a également été réalisée à l'intention des personnes vulnérables.

1 classe a été maintenue permettant la scolarisation d'enfants de personnel soignant de la commune.

Le portage des repas à domicile a été étendu à toute personne qui en a fait la demande.

Dès que cela a été possible, les agents communaux ont repris leurs missions afin d'assurer les différents services de la commune (accueil administratif, cantine, garderie, centre de loisirs...). L'herbe n'a pas tenu compte du confinement, dès que la reprise a été possible le service espaces verts, a eu fort à faire pour assurer l'entretien des espaces communaux.

Un grand **MERCI** à celles et ceux qui se sont mobilisés pendant cette période difficile.

COVID-19, tous solidaires !

La municipalité a pu également compter sur les Magnacois(es) qui ont fait preuve de solidarité et qui ont su prendre de nombreuses initiatives pendant la période de confinement.

MERCI à tous les citoyens qui ont entretenu les espaces communaux, devant ou à proximité de leur domicile, pendant la période de confinement.

MERCI à tous les citoyens qui ont fait preuve d'initiatives solidaires (réalisation de masques, aide aux personnes isolées, garde d'enfants...).

MERCI à tous les citoyens qui ont respecté les consignes de sécurité, pour se protéger mais aussi protéger les autres.



Démocratie participative

Le développement de la démocratie participative dans notre commune fait partie de nos engagements. C'est pourquoi dès maintenant, le conseil municipal a décidé de donner accès aux Magnacois(es) à certaines commissions, afin de créer une concertation constructive et dynamique entre élus et citoyens.



AINSI, 6 COMMISSIONS SERONT ACCESSIBLES :

- Enfance/Jeunesse/Écoles
- Travaux/Voiries/Espaces verts
- Environnement/Urbanisme/Sécurité
- Communication/Informatique
- Culture/Sport/Associations
- Fêtes/Cérémonies

Les commissions interviennent en amont du Conseil Municipal. Dans ces commissions se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des dossiers à traiter par les élus. Les commissions proposent ensuite des orientations qui seront votées, le cas échéant, lors des réunions du Conseil Municipal.

Afin de conserver un équilibre pour travailler dans de bonnes conditions, 3 personnes maximum par commission seront acceptées. Pour favoriser l'accès au plus grand nombre, la durée de la mission sera limitée à 2 ans.

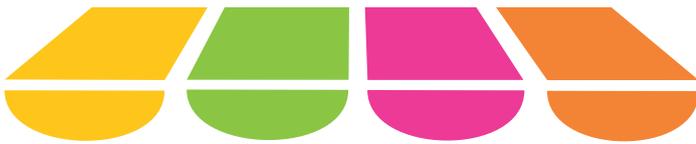
Votre candidature (en précisant la commission qui vous intéresse) doit être déposée ou envoyée par mail à la Mairie et sera sélectionnée selon l'ordre d'arrivée.

C'est une grande satisfaction de pouvoir vous associer à ces séances de travail et nous comptons sur votre participation.



Magnac, ses commerces et services de proximité...

Les commerces de proximité sont au cœur de votre quotidien. À l'heure du "consommer local", profitez des nombreux avantages que vous réservent ces commerces : facilement accessibles, convivialité assurée, qualité des produits, service personnalisé et le sourire en plus.



Zoom sur nos commerçants :

Boucherie Gatineau

11 rue Victor Hugo - 05 45 94 72 86

Du mardi au samedi : 7h30-12h30 / 16h-19h. Livraison tous les après-midis, sauf le samedi ; commande avant midi.

C'est l'été, vive les barbecues ! Magrets de canard marinés au piment d'Espelette, rumsteck, sot-l'y-laisse de poulet au curry, brochettes de bœuf, brochettes de volaille, brochettes de canard, côtes de porc échine miel figue, ventrèche de porc barbecue oignon... régalez-vous !

Boulangerie Tartines et Macarons

place de l'Hôtel de Ville - 05 45 92 33 59

Du lundi au samedi : 7h-19h30 NON STOP
Boulangerie Pâtisserie artisanale, fabrication maison, produits frais et locaux. Pains spéciaux et traditionnels, pains à la coupe et pain bio, pauvre en gluten. Macarons classiques et glacés. Le midi, grand choix de snacking (sandwichs, wraps, salades, croque-monsieurs, boissons) à consommer sur place ou à emporter.

Restaurant Le P'tit Magnac :

22 rue Victor Hugo - 05 45 68 04 34

Du lundi au vendredi tous les midis, le soir et le week-end sur réservation à partir de 10 personnes. Menus à la carte, plat du jour, dans un cadre agréable et une ambiance conviviale. Le P'tit Magnac propose également des plats à emporter du lundi au vendredi : 7h-15h.

2 formules : burger/frites maison/dessert/boisson > 14 € ou plat du jour/dessert > 12 € - Possibilité de prendre juste 1 plat du jour > 8,50 € - Commande la veille ou le matin avant 10h.

Tris Pizza

22 rue Victor Hugo - 05 45 38 13 52

Du mardi au samedi : 11h30-14h / 18h-22h et le dimanche : 18h-22h. Pizzas au goût authentique et faites maison, boissons fraîches et desserts maison.

Tabac/presse Le Magnac

32 rue Victor Hugo - 05 45 92 43 78

Du lundi au vendredi : 6h30-12h30 / 15h-19h et le samedi : 8h-12h15 / 15h-19h.

Presse, tabac, cigarettes électroniques, carterie, papeterie, cartes téléphoniques, piles, timbres, timbres fiscaux, confiseries...

Pharmacie Proud

39 rue Victor Hugo - 05 45 68 40 63

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-19h30 - samedi : 9h-12h30.

Herboristerie, homéopathie, phytothérapie, produits bio, compléments alimentaires, bas de contention...

Pharmacie Hafil Pouey

2 rue Joliot Curie - 05 45 68 64 74

Le lundi : 14h-19h30 - du mardi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h-19h30 - le samedi : 9h-12h30 / 14h-19h - Herboristerie, homéopathie, phytothérapie, location de pèse-bébé...

Wellness Coiffure Esthétique

79 rue Pasteur - 05 45 69 10 90

Du mardi au jeudi : 8h-18 h - vendredi : 7h-18 h - samedi : 7h-17h.

Coiffure hommes/femmes, soins esthétiques, pose de vernis.

Coiffure Positif Masculin

49 rue Victor Hugo - 05 45 68 34 30

Du mardi au samedi : 9h-12h / 14h30-19h

Coiffure hommes/femmes, soins capillaires à base de produits naturels.

Sans oublier notre marché...

place de l'Hôtel de Ville le mercredi matin



Info Coup de Pouce

Reprise des ramassages trimestriels des cartons à compter du samedi 5 septembre et le suivant sera le 5 décembre. Pour le moment, il n'y aura plus de ramassage chez les commerçants le vendredi matin.

Contacts : Josiane CARDINAUX : 05 45 69 32 38

Gilberte GAUTIER : 05 45 90 00 28

Nadine CHATAIGNIER : 05 45 68 00 55



...ses lieux d'accueil et de réception typiques

Château de Maumont

Escapade de charme dans un cadre très romantique.

C'est au cœur du bourg de Magnac, sur les bords de la Touvre, que se dresse le Château de Maumont, bâtisse du XVI^{ème} siècle, au sein d'un écrin de verdure à la fois structuré et foisonnant. Une impressionnante bambouseraie ombrage les tables de jardin et une piscine que l'on découvre, comme cachée derrière ses murs de pierre, permet de profiter des beaux jours. Couleurs douces et raffinement des objets et des tableaux font du lieu un endroit comme une maison de famille où on aime se poser et se retrouver...



Les chambres et suites d'hôtes, la maison d'amis, spacieuses et parfaitement équipées, déclinent des univers extrêmement différents. Les salons où art moderne et meubles anciens sont intimement liés, réservent un accueil chaleureux et de standing aux hôtes de passage.

Avec son parc de plus de 2 hectares et une belle salle de réception, baignée de lumière, le château de Maumont est un lieu élégant pour accueillir mariages, réceptions privées, séminaires ou manifestations professionnelles.

Sa grande salle de 150m² aux tons naturels et sobres (pierre de taille et toile de lin), la terrasse couverte, le kiosque, la tour... permettent à chacun la possibilité d'organiser une réception à sa mesure...

Un ensemble de caractère et de charme à découvrir !

Minka Alas LUQUETAS

4 rue Aristide Briand

16600 Magnac-sur-Touvre

Tél : 05 45 68 61 38 - Port : 06 81 29 99 56

contact@chateaudemaumont.fr

www.chateaudemaumont.fr

Domaine de Veuze

Venez découvrir le Domaine de Veuze



Soirées en famille ou entre amis à partir de 8 personnes, dans un salon privé ou sur notre terrasse autour de la piscine.

Une grande salle de réception pour accueillir vos plus beaux événements (mariage, baptême, communion, anniversaire...), mais aussi des séminaires. Chambres d'hôtes et gîte sur place.



Contact :

M^{me} FIDELE et M. TEISSIER - 06.31.42.95.49

**Allée de Veuze - 16600 MAGNAC/TOUVRE
domainedeveuze@gmail.com**

**Chambre d'hôtes et gîtes
de la commune
dans le prochain numéro**

Citoyens, nos devoirs pour le bien de tous

Tous les citoyens ont le devoir de respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité soient garantis pour tous. En plus du respect des lois, chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.

Voici quelques règles à respecter pour le bien être et la sécurité de tous :

Divagation des chiens sur la commune

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics.

Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) **sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence.**

Déjections canines



Les propriétaires d'animaux domestiques doivent veiller à la propreté des trottoirs et des espaces publics en évitant les souillures de leurs animaux : toute déjection canine doit être immédiatement ramassée par le gardien de l'animal.

Bruits de voisinage

Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, **il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir-vivre.**



Les principales sources de litiges sont les bruits dits de comportement : les cris d'animaux (abolements de chiens), les bruits provenant d'appareils de diffusion du son et de musique (radio, télévision, chaîne hifi...), d'appareils ménagers, d'outils de bricolage (perceuses) ou de jardinage (tondeuses à gazon), d'installations fixes (ventilateurs, climatiseurs...), les bruits de talons, de pétards...

La loi a fait du bruit une infraction pénale : tout bruit excessif est répréhensible 24 h/24. Ainsi toute personne à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, peut être poursuivie en justice et encourt une sanction pénale, à savoir une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450 € et, le cas échéant, à titre complémentaire, la confiscation de "l'objet du délit" (télévision, tondeuse...).

Par conséquent, certaines activités sont encadrées :

En application de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers, au moyen d'appareils à moteur générant des bruits, ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- **Les jours ouvrables :**
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Les samedis :**
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés :**
de 10h à 12h

Feux

En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers (éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc.) est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.➔

→ Cas particuliers :

Le brûlage des déchets verts parasités ou malades :

dans la mesure où ils présentent un risque infectieux, les déchets verts parasités ou malades doivent être éliminés de façon à éviter toute dispersion du parasite ou de la maladie en question. En cas de contamination de végétaux, l'autorité administrative compétente peut ordonner leur destruction sur place par brûlage à l'air libre.

Les déchets verts refusés en déchetterie :

ces déchets refusés en déchetterie (taille trop importante, infection par parasite ou maladie, etc.) pourront faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle de brûlage, uniquement du 1^{er} octobre au 31 décembre entre 11h et 15h30, et du 1^{er} mars au 31 mai entre 10h et 16h30, si le lieu de brûlage est situé :

- à plus de 200 m de toute habitation ;
- à plus de 300 m des sites sensibles tels que les établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite et cabinets médicaux ;
- à plus de 300 m des enceintes sportives de plein air.

Tout feu allumé doit être éteint avant la fin des périodes d'autorisation.

Taille des végétaux



Les plantations (arbres, arbustes, haies...), les branches et les racines qui avancent sur le domaine public (voies communales, chemins ruraux, places et parcs publics de stationnement...) doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies (au droit de la limite de propriété). Les arbres morts qui menacent de tomber doivent être abattus.

Les plantations doivent en outre être élaguées régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine public.

Les produits de l'élagage doivent être enlevés au fur et à mesure des travaux.

Nettoyage devant chez soi

Chaque riverain est tenu de balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir, d'enlever les mauvaises herbes en bordure de propriété, de procéder à l'entretien des caniveaux et grilles d'évacuation des eaux de ruissellement, de dégager les endroits de passage en cas de neige ou de verglas.



Cambriolages Ayez les bons réflexes !

Ces derniers mois, nous avons pu constater une recrudescence des cambriolages dans notre commune. Aussi, restez vigilants et anticipez :

- Protégez les accès en équipant votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable et d'un œilleton ou d'un entrebâilleur.
- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



Avant de partir en vacances

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
- Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

La solidarité de proximité

NOUVEAU : permanence d'accueil

Afin d'aider les Magnacois(es) dans leurs démarches administratives, numériques ou sociales, l'équipe municipale met en place une permanence d'accueil en mairie. Ainsi, chaque habitant obtiendra une réponse adaptée à sa demande et à ses besoins ou à défaut, sera orienté vers le professionnel du droit compétent.

Les permanences auront lieu les 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois de 10h à 12h, sur rendez-vous.

1^{ère} permanence le 7 septembre 2020.

Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie au :

05 45 37 14 50.

Échanges de services et de savoirs

Les réseaux collaboratifs ont le vent en poupe et de nombreuses plateformes proposent des échanges de services et de savoir-faire entre particuliers.

Au-delà du simple service, ces échanges permettent de créer du lien social et un monde plus solidaire.

Adaptons cette initiative à Magnac !

Si vous êtes intéressé(e) pour échanger bénévolement un service, un savoir-faire dans n'importe quel domaine (bricolage, jardinage, couture, repassage, garde d'animaux, cours de musique, soutien scolaire, assistance informatique...), envoyez votre candidature par mail à la mairie (mairie@magnacsurtouvre.fr) en précisant quel(s) service(s) vous proposez. Nous diffuserons les résultats dans le prochain Piron.

La solidarité en mode local, c'est maintenant !

- 12 ans
Piscine gratuite
pendant l'été



L'opération de gratuité à Nautilus et à la piscine de La Couronne pour les -12 ans est reconduite pour l'été 2020 (sous conditions de réouverture et selon les contraintes sanitaires imposées à ce moment-là).

Cette opération permet aux enfants de GrandAngoulême, quel que soit le revenu de la famille, de bénéficier d'un accès facilité aux bassins de Nautilus et de la piscine de La Couronne.

La période de gratuité pour les enfants âgés de 12 ans et moins (nés après le 1^{er} juillet 2007) s'étend du 4 juillet au 30 août 2020, les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi à NAUTILIS et à la piscine de La Couronne.

Pour bénéficier de cette mesure, les enfants devront être munis d'une carte d'accès spécifique à retirer dans les mairies des communes de Grand Angoulême sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'identité ainsi que d'une photo.

Bienvenue aux nouveaux habitants

Notre commune attire chaque année de nouveaux habitants venus profiter d'une qualité de vie, d'un environnement attractif et de nombreux services aux familles (1 école maternelle, 2 écoles primaires, 1 centre de loisirs, 1 accueil périscolaire, des professionnels de santé).

Nous rappelons aux nouveaux habitants qu'ils doivent, avant ou dès leur arrivée, être recensés à la mairie. Un pot de bienvenue est organisé par la municipalité 1 fois par an (septembre/octobre) à leur attention, afin de faire connaissance et présenter la commune.



Inscription au registre des personnes vulnérables



Une personne est dite vulnérable lorsqu'elle dispose d'une autonomie limitée en cas de demande d'évacuation ou de ravitaillement. Il est très important de nous retourner ce formulaire car il permet de mettre à jour notre fichier existant qui nous a été très utile pendant la crise sanitaire.

A remplir et à retourner à la mairie - 10 place de l'Hôtel de Ville - 16600 Magnac-sur-Touvre

COORDONNÉES DE LA PERSONNE VULNÉRABLE

Nom, prénom Date de naissance

Adresse complète

Tél. fixe (préciser si liste rouge) - Tél. portable

Si 2^{ème} personne vulnérable au sein du foyer indiquez :

Nom, prénom Date de naissance

STATUT (plusieurs choix possibles)

Personnes de + de 65 ans

Personne handicapée bénéficiant soit de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), soit de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), soit d'une carte d'invalidité, soit de la reconnaissance de travailleur handicapé.

Personne à autonomie limitée

Personne à haut risque vital

Autres - précisez

Coordonnées du ou des services intervenant à votre domicile

Aide ménagère Santé service Repas à domicile Télé-assistance Autre précisez

Organisme

Adresse :

Téléphone :

Bénéficiez-vous d'une aide/surveillance de votre voisinage Oui Non

Si oui indiquez les nom, prénom et téléphone

COORDONNÉES DES PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (FAMILLE, AMIS, VOISINS)

1^{ère} personne - Lien de parenté

Nom, prénom

Adresse complète

Téléphone fixeTéléphone portable

2^{ème} personne - Lien de parenté

Nom, prénom

Adresse complète

Téléphone fixeTéléphone portable

Je déclare avoir été informé(e) que l'inscription est volontaire et que je peux demander à tout moment d'être rayé(e) du registre des personnes vulnérables.

À Le : / /

Signature :





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

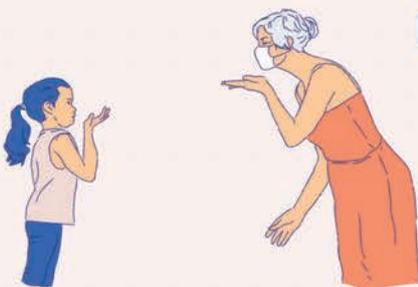
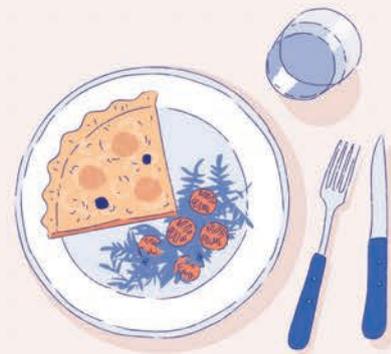
COVID-19

PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

8 conseils pour appliquer les gestes barrières

Pour un repas avec des proches

- ✓ Se laver les mains avant de manger et avant toute activité (jeux de société...).
- ✓ Éviter de partager les plats et de goûter dans l'assiette du voisin !
- ✓ Penser à aérer régulièrement. C'est aussi l'occasion de prendre l'air, même chez soi.



Pour rendre visite à ses grands-parents

- ✓ Rester à distance autant que possible et porter un masque.
- ✓ Abandonner les bisous collants pour les bisous volants.

Pour une sortie entre amis

- ✓ À la plage, poser sa serviette à distance des autres personnes.
- ✓ En balade, en ville ou à la campagne : chacun sa gourde, chacun son sandwich !
- ✓ En soirée, prévoir un verre par personne et écrire son nom dessus pour éviter de se tromper.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000 (appel gratuit)



Environnement, espaces verts

Notre commune s'est engagée dans l'effort collectif de réduction des pesticides en Poitou-Charentes, en adhérant à la **Charte Terre saine** "Votre commune sans pesticides". Cette charte a pour objectif de protéger la santé, les ressources naturelles et la biodiversité des communes adhérentes.

Ainsi, la municipalité a fait le choix de privilégier les techniques préventives et/ou alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression des pesticides.

Par ailleurs, vous avez sans doute remarqué depuis le printemps la grande variété de fleurs et la beauté des différents massifs qui ont été créés et entretenus à différents endroits, de notre commune.

Un grand merci au personnel des espaces verts qui fait preuve d'initiatives pour embellir notre quotidien.

< Massif de Bussac



< Plantation d'arbustes avec les élèves de maternelle, CP et CEI dans le square derrière la mairie.

Zoom sur le service Espaces verts

Sébastien : titulaire depuis 20 ans, il est le responsable du service espaces verts. Il encadre son équipe et assure avec eux toutes les missions d'entretien des espaces verts ainsi que le fleurissement de la commune.

Isabelle : titulaire depuis 6 ans aux espaces verts, elle assure l'entretien des surfaces en herbe (tonte, ramassage des feuilles, branchages), des arbres et arbustes (taille, débroussaillage). Elle assure également la propreté des espaces communaux (ramassage des déchets, poubelles...) et elle est aussi présente à chaque location pour établir les états des lieux des 2 salles des fêtes.

Jean-Philippe : il travaille à temps partiel aux espaces verts, notamment en période de tonte pour l'entretien des surfaces en herbe. En dehors de ses missions aux espaces verts, Jean-Philippe assure le portage des repas à domicile mais aussi l'interclasse à l'école Marie Curie et contrôle la sécurité des bâtiments communaux.

Calyste : stagiaire en alternance pendant 2 ans, en CDD pendant 9 mois puis titulaire depuis 1 an, il est chargé du fleurissement de la commune et de la réalisation des massifs en concertation avec Sébastien.

En haute saison, le service espaces verts fait également appel à **Nicolas** pour venir en renfort dans l'entretien des surfaces en herbe. Il est affecté le reste de l'année au service technique.

Frelons asiatiques soyez vigilants

Face à une recrudescence de nids de frelons asiatiques en Charente, voici quelques recommandations à respecter :

- Repérez la présence éventuelle de nids avant d'engager des travaux d'élagage, de débroussaillage, de taille de haies, etc.
- **En cas de découverte d'un nid :**
 - Ne pas intervenir soi-même, faire appel à un professionnel agréé et signaler aussitôt le nid en mairie.
 - Ne pas faire d'activités qui pourraient les déranger à proximité du nid (taille de la haie...).



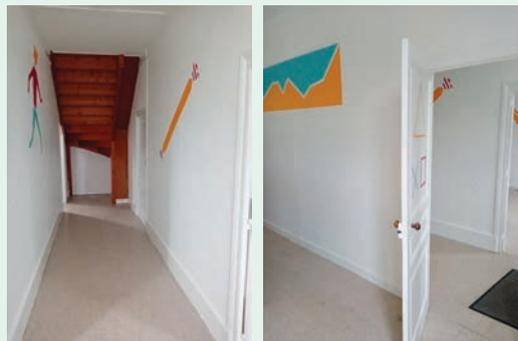
Travaux : centre de loisirs

Des travaux de rafraîchissement (peinture) ont été réalisés dans ces 2 structures pendant la période de confinement, afin que les enfants retrouvent des locaux propres, lumineux et gais.

Avant



Après



Du côté des enfants

Le multi-accueil « LILOZENFANTS »



Vous avez un enfant âgé de 3 mois à 3 ans, vous souhaitez qu'il participe à des activités d'éveil et ludiques dans un lieu adapté, en compagnie d'enfants du même âge.

Vous avez besoin d'un peu de temps pour vous.

Vous souhaitez que votre enfant fréquente une petite collectivité avant l'école maternelle.



Le multi-accueil « Lilozenfants » répond à vos attentes.

Catherine et Valérie vous accueillent en dehors des vacances scolaires :

Horaires :

- Le lundi : 8h30-17h30
- Le mardi : 8h30-12h30
- Le jeudi : 8h30-12h30
- Le vendredi : 8h30-12h30

Inscriptions :

La directrice prend dès maintenant les inscriptions pour la rentrée.

Fermeture estivale : du 6 juillet au 31 août inclus.

Contact Multi-accueil « Lilozenfants » :

05 45 68 70 44

Ouverture d'une classe dans l'école Marie Curie



Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles primaires est en hausse, 189 au 11 juin. Des inscriptions ont été effectuées depuis et d'autres le seront peut-être d'ici début septembre.

Cette évolution a entraîné la décision par l'inspection académique de l'ouverture d'une classe en septembre 2020. Cette décision prise fin mai ne nous a pas laissé d'autre possibilité que d'utiliser les locaux existants.

Cette nouvelle classe se situera dans la salle Picasso (préfabriqué derrière la garderie). Des travaux sont en cours pour remettre la salle en état (changement des radiateurs, de l'éclairage, achat de mobilier...)

Tout sera fait au mieux pour le confort et la sécurité des enfants.

Ouverture d'un centre de loisirs à l'école Marie Curie

Les années passées, un certain nombre de parents n'ont pu inscrire leurs enfants à la «Maison de L'Oie Zire», faute de places. La municipalité a donc décidé d'ouvrir une seconde structure dans l'école Marie Curie.

Cet accueil sera sous la direction de Séverine DUBOIS et se situera dans le local utilisé par la garderie les jours d'école.

Ce local a l'avantage d'être à proximité des cours d'école, d'un grand espace enherbé et de la cantine.

Il accueillera les enfants de CM1 et CM2. Nous espérons que cette création pourra satisfaire les demandes des parents.



Comité de jumelage Magnac - Bockhorn

Compte tenu de la crise sanitaire de la COVID-19 et de toutes les restrictions de circulation et de rassemblement qui se sont installées depuis le mois de mars, nous avons pris la décision commune, après différents échanges avec le Comité de Jumelage de Bockhorn, de renoncer à la venue de nos amis allemands au mois d'août prochain à Magnac-sur-Touvre. Cela nous attriste beaucoup mais rendez-vous est pris pour 2021.

Nous encourageons tous les adhérents à maintenir le lien par tous les moyens de communication à leur disposition.



Jus de pomme au profit du Comité de Jumelage !

À l'instant présent, nous maintenons notre fabrication de jus de pommes en septembre prochain, qui sera vendu au profit du Comité de Jumelage.

Une vente de jus de pommes aura lieu le 12 septembre de 18h30 à 20h au local du Comité de Jumelage - rue du Cimetière (derrière la cantine scolaire).

Le jus de pommes est en vente toute l'année auprès du bureau au tarif de 2 € la bouteille.

Contact :

Alain MOREAU : 06 75 16 12 11

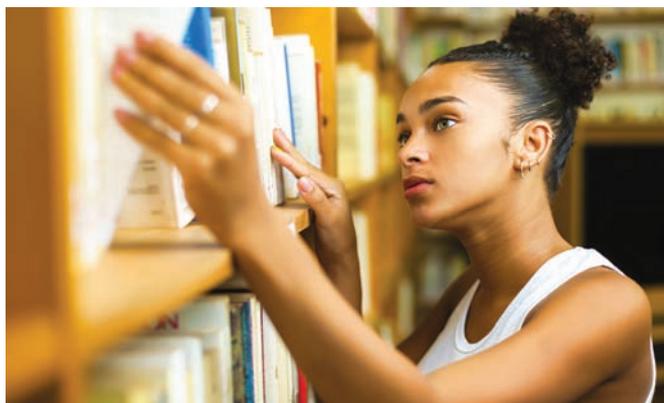
jumelage.magnacbockhorn@gmail.com



Le livre et la plume

Bibliothèque

En cette période difficile, la médiathèque rouvre ses portes avec les conditions sanitaires requises : port du masque obligatoire à partir de 11 ans, lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée, distance de sécurité, mise à l'écart (10 jours) des documents empruntés avant remise en circulation.



Nous sommes très heureux de retrouver nos fidèles lecteurs et espérons pouvoir reprendre nos activités et nos horaires habituels à la rentrée.

Pour l'été, la médiathèque sera ouverte en semaine :

Lundi, mardi et jeudi : 14h-17h30, mercredi : 10h-12h / 14h-18h et propose un drive les matins (documents sur demande), uniquement sur rendez-vous. La médiathèque sera fermée les week-ends jusqu'à fin août.

Les nouveautés : Musso, Martin Lugand, Minier, Bussi, etc... ainsi que de nouveaux DVD : Joker, le roi lion, Bohemian rhapsody, etc.

Sur le site des médiathèques de GrandAngoulême, vous pourrez découvrir les activités et les documents proposés par chaque médiathèque.

Ce site propose des services numériques (livres numériques, films en VOD, formations diverses, musique, avec Sésame).

Pour cela, il vous faudra être inscrit(e) sur le réseau des médiathèques et posséder une carte d'usager.

alpha.org

<https://sesame.lacharente.fr/>

La médiathèque sera fermée du samedi 22 août au dimanche 30 août inclus.

Depuis le lundi 29 juin, vous pouvez emprunter plus de documents pour un délai de 2 mois. Nous vous souhaitons un bel été, et vous disons à la rentrée, sous de meilleurs auspices !

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous font des dons de documents nous permettant de compléter nos collections. Un grand merci notamment à M. et M^{me} Desnoyers pour leur générosité.

Des nouvelles de l'association d'écriture «Des mots en douce»

Nous avons espéré jusqu'à la dernière minute que la lecture publique du 13 juin 2020 à la salle des fêtes de la mairie de Magnac surTouvre resterait possible. Ecouter une sélection de textes écrits durant la saison, et mis en musique par trois artistes : le comédien Daniel Crumb à la lecture, le musicien Jean Noël Godard aux percussions et Alexis Charrier à la guitare, nous aurait apporté du bonheur en ces tristes moments liés au confinement.

Mais les règles strictes du déconfinement ont empêché l'association de donner le feu vert aux artistes, pourtant prêts à délivrer leur prestation.

Ce n'est que partie remise, nous reviendrons vers vous pour une prochaine lecture publique.

Pour vous mettre en appétit nous vous offrons en attendant un texte de l'une de nos adhérentes (Josée STOQUART).

*La vie pour moi
C'est ça.*

*Cet atelier
Cette créativité
Rire et s'émerveiller
Respirer cette humanité
Au travers des mots
Au travers des silences.*

*S'étonner
Se surprendre
S'intéresser
Se motiver
Se passionner*

*Jusqu'au bout
De l'atelier
Jusqu'au bout
Du bout
De la vie.*

La vie



Contact :

Association Des Mots en Douce :
Marie-Christine DEVERNAY :
06 08 30 95 61

Quand la musique est là !

Association musicale de Magnac-sur-Touvre

L'association musicale de Magnac a cessé ses répétitions depuis le 12 mars 2020, suite à la pandémie.

Nous avons prévu de **reprendre les répétitions à partir du mercredi 2 septembre**. (Reprise en fonction des décisions gouvernementales et avec l'autorisation de la municipalité).

Les **répétitions** sont assurées par notre cheffe de chœur, Odile DEROIN, **chaque mercredi : 20 h-21h30** (hors congés scolaires), à la salle des fêtes de la mairie.

L'assemblée générale aura lieu le 23 septembre à 19h30, salle des fêtes de la mairie, suivie du pot de l'amitié.

Mélo Di'Arte

Installée à Magnac-sur-Touvre depuis 2018, l'association Mélo di'Arte, reconnue d'intérêt général pour ses actions non lucratives envers tout public, répond à ses objectifs de pratiques musicales, vocales et instrumentales, en proposant des stages de chant choral ainsi que des événements musicaux.



Lors de l'assemblée générale de l'association, plusieurs projets pour l'année 2020 ont été présentés :

Des stages « Ephém'Air », d'une durée d'un week-end :

- Au mois de mars, abordant un répertoire d'œuvres de la Renaissance, l'ensemble « Vocal di'Arte » n'a pu accueillir le groupe vocal du Comminges pour la cause que vous avez tous vécue ! Cet événement est reporté au mois de septembre pour un concert en costume Renaissance, accompagné des 2 ensembles instrumentaux de l'association, les « 5'phonies et + » et les « Hautbois de l'Angoumois ».
- Durant ce même mois, un week-end dédié à la pratique rythmique verra se produire à Maine de Boixe les stagiaires ainsi que les « 5'phonies et + ».

Le **21 mars 2021** nous vous présenterons un Café Chant Thé Dansez à la salle des fêtes Marcel Pagnol.

Si le chant choral vous intéresse, rejoignez-nous, aucune technique vocale particulière n'est requise.

Contacts :

Colette COUTY : 06 03 63 11 80
et Odile DEROIN : 06 03 21 81 40
 chorale.magnac@gmail.com



- Un projet de rencontres musicales « Musik'à Chœurs » : Autour d'un répertoire issu des différents projets musicaux de l'association depuis 5 ans, l'ensemble « Vocal di'Arte » accompagné par les « Hautbois de l'Angoumois » vous propose un « Voyage Musical » le dimanche 30 août, à 17h, à la salle Marcel Pagnol.
- Au mois d'octobre, il accueillera les Cordes d'argent, orchestre symphonique d'instruments traditionnels russes pour deux concerts « Carmina Burana » : le samedi 24 octobre à 20h30 au théâtre Jean Ferrat de Ruelle et le dimanche 25 octobre, à 17h, à Taponnat-Fleurignac.

Pour s'inscrire dans chacune de ces aventures musicales, aucun niveau de compétences musicales n'est requis, simplement envie de chanter !

Contact : 06 03 21 81 40

melodiarte16340@gmail.com - www.melodiarte.jimdo.com



Bien-être physique et mental

Gym douce

Reprise de l'activité gymnastique douce

mercredi 9 septembre : 9h30-10h30, dans la salle des fêtes derrière la mairie.

Assemblée Générale de Coup de Pouce et Gym douce
le 5 septembre après le ramassage.

Contacts Gym douce :

Josiane Cardinaux : 05 45 69 32 38

Chantal Vincent : 05 45 68 16 89



Yoga

Après une période difficile et un trimestre sacrifié, les yogis de Magnac se sont retrouvés à la plaine de loisirs pour un pique-nique avant les vacances d'été.



Quel plaisir de se revoir et d'échanger à nouveau, dans un cadre superbe sous les arbres, accompagnés des chants d'oiseaux et avec une météo idéale.

La Touvre, toute proche, semblait nous faire un clin d'œil avec toute sa faune variée.

Bon été à tous et rendez-vous en septembre pour la reprise des activités.

Contact :

Yvette PERES : 05 45 68 07 92 ou 06 22 50 77 77

Gymnastique volontaire

A chacun son rythme !



Venez et laissez-vous guider par Fabienne, notre animatrice diplômée Gymnastique volontaire le **mardi : 18h-19h** et le **jeudi : 9h15-10h15**.

Dans la bonne humeur et en toute convivialité, nous travaillons souplesse, équilibre, tonus musculaire, endurance...

2 séances découverte offertes à tous (femmes et hommes) dès la **reprise le mardi 8 septembre à 18h**, salle Marcel Pagnol. Certificat médical exigé pour les nouveaux adhérents.

Contact :

Nadine CHATAIGNIER : 06 80 55 43 86



Randonnée et Pétanque

Randonnées



L'année avait pourtant bien commencé. Courant janvier "Détente et Randonnées" a convié ses adhérents à partager sa traditionnelle galette des rois.

Comme en témoignait le nombre de participants, cette manifestation a été particulièrement appréciée. Puis, pour répondre à l'invitation de Michel Combeau (bien connu à Magnac), meunier et propriétaire du moulin de Churet à Anais, "Détente et Randonnées" a organisé 2 sorties par groupe de 15 personnes pour visiter ce moulin pendant la fabrication de l'huile de noix. Comme la visite du moulin se mérite, nous avons d'abord randonné au départ de Churet sur un circuit qui aurait pu avoir pour thème « lavoirs et moulins ». Après le lavoir de Churet, nous avons remonté la rivière et découvert les vestiges de moulins et de lavoirs comme ceux des Giraudières et de Nomblières. Autrefois, il y avait un moulin tous les kilomètres. En suivant la ligne de crête, nous avons également découvert le tracé d'une ancienne voie romaine maintenant goudronnée, et ancêtre de la RN 10. Depuis, cette dernière a été déplacée.

Après avoir traversé une prairie, la superbe roue de 4,5 m de diamètre soulevant des gerbes d'eau annonçait le moulin. Son implantation remonterait au 12^{ème} siècle. Le seigneur de l'époque avait détourné la rivière l'Argence pour alimenter son moulin en eau. Michel Combeau a rénové le moulin dans les années 1980 pour lui redonner vie. La force de l'eau est utilisée pour les activités de meunerie ou bien pour produire de l'électricité grâce à un jeu de changement de courroie et de poulies. C'est en dégustant de délicieux gâteaux (bien sûr aux noix) dont certains fabriqués par le meunier lui-même que nous découvrimus le fonctionnement du moulin et la fabrication de l'huile.

Le meunier reçoit les cerneaux de noix qui sont broyés par la meule, le broyat est ensuite chauffé et c'est à l'issue du pressage que l'on obtient l'huile de noix.

Fin février, "Détente et Randonnées" est partie en Charente Limousine pour un circuit longeant la digue du barrage de Lavaud en aval duquel ce qui deviendra le fleuve Charente n'est alors qu'un ruisseau. Ce barrage comme celui de Mas Chaban ont été construits pour soutenir le débit du fleuve Charente en été. La campagne est particulièrement verte en cette période de l'année. C'est donc sans surprise que nous avons croisé de nombreux troupeaux dans ce coin de Charente. Quel plaisir de visiter ces villages, certes isolés pour certains, mais tellement typiques avec leurs maisons en granit, pierre de la région et symbole de durabilité.

La Covid 19 est arrivée et nous a mis à l'arrêt. Nous avons repris nos activités depuis peu en respectant la réglementation gestes barrières, etc.

Vous aimez randonner, vous ne voulez pas randonner seul(e), alors venez nous rejoindre et participer à nos activités en toute convivialité.

Renseignements : Yvette PERES : 05 45 68 07 92

Claude MARTIN : 06 15 13 63 91

Pétanque :

Bonjour à toutes et tous,

En espérant que vous vous portez bien malgré cette pandémie qui a bouleversé notre pays et a causé des contraintes à tous les niveaux.

Nous avons bien commencé la saison 2020 en nous offrant un excellent repas à la salle de la mairie, concocté par Le Vieux Logis.

Sur le plan sportif, 2 équipes étaient engagées en coupe. Victoire en Coupe Charente Vétérans contre Les Métairies et une victoire en Coupe Charente Promotion contre Poullignac. Félicitations à nos compétiteurs. En route pour le 2^{ème} tour à partir de septembre !

Avec l'arrivée du virus et les consignes sanitaires, toutes nos manifestations ont été annulées ; un grand regret pour notre concours de la Pentecôte mais priorité à la santé de tous.

Nous avons repris les entraînements, avec les règles bien définies par notre fédération, les mercredis et vendredis après-midi à partir de 13h45 à la plaine de loisirs. Celles et ceux désirant nous rejoindre seront les bienvenus.

Le bureau tenait à remercier et à féliciter les employés communaux pour l'excellent travail accompli pour l'entretien de nos terrains et ses alentours pendant le confinement.

La JS Magnac Pétanque vous souhaite le meilleur pour les beaux jours à venir et bonne route pour la nouvelle équipe municipale.

Contact : Jean-Pierre BERLINGAUD : 07 77 00 37 14



À chacun sa raquette !

Tennis de table

Pour les sportifs et autres pongistes ce fut une fin de saison très particulière, blanche au niveau des compétitions, blanche au niveau des entraînements et malheureusement blanche pour notre brocante annuelle. Mais ce n'est que partie remise.

En effet, si la pratique de notre sport préféré reprend sous certaines conditions, la rentrée de septembre devrait, nous l'espérons, remettre les choses en ordre.

Venez donc retrouver l'ambiance chaleureuse du club des Pions dans la salle Pierre de Coubertin.

Nos entraînements **du lundi (17h30-19h) et du mardi (18h30-20h)** vous attendent et nos compétiteurs du week-end réclament votre soutien.

Nos chères têtes blondes quant à elles s'améliorent **les mercredis après-midi (15h30 à 17h)**.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre pour que le club ressorte plus fort de cette crise sanitaire.



Contact :

Christophe CHARLON-BIGAT : 06 99 51 45 03

Tennis

Une fin d'année spéciale.

Cette année tennistique aura été perturbée par la COVID-19, en effet les cours collectifs ont été suspendus du 16 mars au 7 juin.



Juste avant cette période de confinement, nous avons pu assister aux finales de notre tournoi interne (photo) avec 54 participants puis avait suivi notre tournoi de la Chandeleur avec 129 joueuses et joueurs. 2 tournois très appréciés par tous les participants(es).

Le club, en accord avec la Municipalité, a pu reprendre les cours le 8 juin et ce pour 4 semaines. Durant cette période, nous avons aussi proposé un tournoi interne non homologué et 36 joueuses et joueurs ont pu reprendre la compétition tout en respectant le protocole sanitaire. Le professeur, Jean-Christophe MOREAU, a aussi pu assurer des cours individuels.

Pratiquement tous nos adhérents(e) ont repris le chemin des courts avec grand plaisir:



La 1^{ère} semaine de juillet, 6 tournois multi-chances homologués jeunes sont prévus ainsi que la dernière semaine d'août. Le club proposera aussi fin août un stage.

Nous finissons cette saison avec 140 licenciés. Pour la rentrée de septembre, des fiches de pré-inscriptions ont été envoyées aux adhérents(e) et nous serons présents sur le Forum Sport Santé Environnement les 5 et 6 septembre à l'Espace Carat.

Contact :

Myriam Grelier : 07 87 09 13 20

VTT tous en selle !

Pour clore en beauté l'année 2019 les vététistes du club se sont mobilisés afin d'organiser le réveillon de la saint sylvestre dans la petite salle de la mairie qui, pour l'occasion, avait fait le plein avec 120 convives.



Sur une excellente ambiance musicale distillée par notre DJ Fougeron jusqu'à très tard dans la nuit, les participants ont dansé sur tous les types de musiques faisant quelques pauses pour apprécier l'excellent repas proposé par notre traiteur le Périgord gourmand. A minuit, les cotillons et embrassades ont salué comme il se doit le passage à la nouvelle année dans une vraie ambiance festive. Un grand merci aux membres du club qui se sont

une nouvelle fois dévoués pour l'organisation de cette très belle soirée et pour la remise en état de la salle au petit matin.

2020

Le VTT Magnac avait prévu des activités qui ont été chamboulées par la pandémie :

- **14 mars** était prévu le dîner dansant dans la salle Marcel Pagnol autour d'un couscous préparé par le Périgord gourmand et animé par le DJ Fougeron. Ce dîner dansant est reporté à mars 2021
- **14 juin** au départ de la plaine de jeux, était prévue la 14^{ème} Balade des Pions ouvertes aux vététistes et aux marcheurs sur des circuits différenciés qui leur permettaient de découvrir ou redécouvrir des petits chemins et sites très agréables. Pour les marcheurs trois circuits de 10, 15, et 20 km et pour les vététistes cinq circuits de 24, 37, 47, 62 et un raid de 90 km pour les plus sportifs avec 1 500 m de dénivelé positif. Cette activité majeure du club est reportée au 13 juin 2021 sur les mêmes circuits et nous comptons sur vous.



- **11, 12 et 13 septembre le week-end des familles** se déroulera cette année au domaine de Mazière situé à Montcabrier dans le Lot.

30 membres du club pourront découvrir cette belle région lors de marches, sorties VTT ou visites touristiques voire gastronomiques. Cette première activité club de l'année est maintenue sauf ordre contraire des autorités d'ici septembre.

- **14 novembre l'assemblée générale** sera l'occasion de présenter le rapport moral et financier aux membres du club et remercier nos soutiens et la municipalité autour d'un verre de l'amitié.

Et pour clore en beauté cette année 2020, nous organiserons le réveillon de la Saint Sylvestre dans la salle Marcel Pagnol et espérons vous y retrouver très nombreux pour partager ce moment de festivité après une année bien difficile.

Si vous souhaitez découvrir ou redécouvrir les joies des balades en VTT, venez essayer un dimanche matin au départ de la mairie à 8h30 (attention casque obligatoire).

Contact :

Christian ROUSSELOT : 06 27 30 85 54

<https://www.vttmagnac16.com> ou sur facebook

Parole à l'Opposition

Élus de la liste « Ensemble construisons demain ».

Lors de ces élections municipales du 15 mars 2020 notre liste menée par Monsieur Joël HÉRIGAULT a obtenu 509 suffrages. Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour vos votes, ils ont permis aux 5 premiers de la liste « Ensemble construisons demain » d'être élus au conseil municipal.

Nous remercions également chaleureusement nos 20 colistières et colistiers pour leur engagement et leur soutien dans cette aventure.

Conseillères et conseillers municipaux à part entière, nous sommes membres de 7 commissions sur les 10 créées, nous n'avons pas pour objectifs d'être dans une position d'obstruction mais dans une opposition constructive. Nous sommes les acteurs indispensables pour la démocratie locale et nous veillerons à ce que, pour chaque Magnacoise et Magnacois, la sécurité, le bien-être et la santé soit toujours défendus.

C'est pourquoi nous nous abstenons concernant l'approbation du Budget 2020 car nous considérons qu'il est sans ligne directrice et flou.

Vous souhaitez nous connaître et nous rencontrer, nous sommes à votre écoute.

Les élus de la liste "Ensemble construisons demain"

Madame Cécile BEAULIEU	06 16 57 79 23
Monsieur Daniel BRAUD	06.16 07 69 98
Monsieur Joël HÉRIGAULT	06 27 73 81 20
Monsieur Hubert LOPEZ	06 15 79 87 47
Madame Murielle LORBLANCHET	06 27 87 19 91

ÉTAT CIVIL

Naissances

SOYAUX :

- GOURDON Henri, Lothar, Marcel, né le 9 Mars 2020
- RAYMOND Camille, Marius, Raphael, né le 8 Avril 2020
- GARCIA Arthur, né le 7 Juin 2020
- DUPIN Symphonie, Océane, Trécy, Virginie, née le 26 Juin 2020

Mariages

- HEUZÉ Jean-Marc et DUFOUR Marie-Christine le 7 Mars 2020
- CHERTIER Philippe, Raymond et LAUNEY Catherine, Pascale, Edith - le 19 Mai 2020

- POLIGARÉ Thomas, Jean-François, Guillaume et PROVOST Julie, Marie, Yvonne le 20 Juin 2020

Décès

- LERIBLER Olivier, Bernard, Roland, décédé le 14 Janvier 2020 à SAINT-MICHEL
- VEZZOSI Franca, Rosinda, décédée le 21 Janvier 2020 à SAINT-MICHEL
- DAVID Jean, Paul, décédé le 26 Janvier 2020 à MAGNAC-SUR-TOUVRE
- BARRET Louissette, décédée le 4 Février 2020 à MAGNAC-SUR-TOUVRE
- BRUGIER Fernand, décédé le 7 Février 2020

à LA-ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

- BARATEAU Michel, Bernard, décédé le 8 Mars 2020 à SAINT-MICHEL
- GUINET Nicole, Yvette, Andrée, décédée le 15 Mars 2020 à MAGNAC-SUR-TOUVRE
- BARUSSAUD Guy, Robert, René, décédé le 19 Mars 2020 à SAINT-MICHEL
- MODESTI Monique, Clémence, décédée le 4 Avril 2020 à SAINT-MICHEL
- ROLLET Jean, Gérard, décédé le 10 Avril 2020 à SOYAUX
- LAVERGNE Yolande, Sylvie, décédée le 19 Avril 2020 à POITIERS

- CORBIAT Marie-Rose, décédée le 6 Mai 2020 à SAINT-MICHEL

- BRARD Arlette, Eliane, décédée le 17 Mai 2020 à SAINT-MICHEL
- BIJOU Gilbert, Georges, décédé le 30 Mai 2020 à POITIERS
- COTTINAUD Roger, Yves, décédé le 18 Juin 2020 à SOYAUX
- AMPAYRAT Michel, Paul, décédé le 19 Juin 2020 à SAINT-MICHEL

Pharmacies de garde

AOÛT

02/08 Chenebin - Mornac
16 route de Montbron
05 45 65 08 50

09/08 Sainte Catherine - Garat
1108 rue de Bellevue
05 45 60 63 77

15/08 Champniers
Centre commercial Géant Casino
05 45 68 22 79

16/08 Champniers
Centre commercial Géant Casino
05 45 68 22 79

23/08 Mappa - Champniers
287 rue des Grives Musiciennes
05 45 69 93 60

30/08 Proud - Magnac
39 rue Victor Hugo
05 45 68 40 63

SEPTEMBRE

06/09 Ruelle Centre
1 rue Camille Pelletan
05 45 68 43 10

13/09 Braconne - Brie
224 rue de la Mairie
05 45 69 97 89

20/09 Bauzou - Sers
468 route de Chartras
05 45 24 98 02

27/08 Villement - Ruelle
1905 route de Gond-Pontouvre
05 45 68 32 89

OCTOBRE

04/10 Chenebin - Mornac
16 route de Montbron
05 45 65 08 50

11/10 Chenebin - Mornac
16 route de Montbron
05 45 65 08 50

18/10 Hafil Pouey - Magnac
42 rue Joliot Curie
05 45 68 64 74

25/10 Sainte Catherine - Garat
1108 rue de Bellevue
05 45 60 63 77





SOCAREX ELECTRICITE
Electricité - Chauffage électrique neufs et rénovations

ENERGIES RENOUVELABLES
• Pompes à chaleur • Relève de chaudières
• Chauffe-eau solaire • Climatisation

électricien conseil
SYSTEME BIEN EN ETRE PARTENAIRE
EDF est Partenaire du Système Bien Être

Vivrélec
Qualisol
ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

DEVIS GRATUIT

10, rue Aristide-Briand - 16600 MAGNAC/TOUVRE
Tél. 05 45 68 60 91 - Fax 05 45 94 93 98
E-mail : societe.socarex@wanadoo.fr

BECUE MULTISERVICES

PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE, RÉPARATIONS DIVERSES, SERRURERIE, VITRERIE, BOIS, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE

BECUE Bernard
2 rue du Vallon
16600 MAGNAC SUR TOUVRE
06 13 50 71 17
becue-multiservices@orange.fr

